

## **EXTRAIT DE PÉTITION**

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1818 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

## Les faits invoqués sont les suivants :

**CONSIDÉRANT QUE** le principal transporteur aérien qui dessert le territoire des Îles-de-la-Madeleine est incapable d'offrir un service aérien fiable;

**CONSIDÉRANT QUE** le transporteur aérien retarde et annule de façon répétée, les vols en provenance et à destination des Îles-de-la-Madeleine et que la situation ne cesse de se détériorer depuis plus d'un an;

**CONSIDÉRANT QUE** le transporteur aérien invoque régulièrement des motifs de bris mécaniques liés à la sécurité pour justifier les retards et annulations, ce qui prive les voyageurs de l'accès aux indemnités prévues au règlement sur la protection des passagers aériens;

**CONSIDÉRANT QUE** la population madelinienne doit faire face à d'importants inconvénients et dépenses financières attribuables à ces retards et annulations répétitifs, dont des pertes salariales, des annulations de vacances, des reports de rendez-vous médicaux, des frais d'hébergement, de taxis et de repas;

CONSIDÉRANT QUE les multiples bris mécaniques invoqués insécurisent grandement les voyageurs.

## Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec:

- que des actions concrètes et rapides soient prises afin d'assurer à la population insulaire des Îles-de-la-Madeleine une desserte aérienne fiable et sécuritaire à l'année dont elle est dépendante;
- qu'un mécanisme de compensation financière, incluant un volet rétroactif, soit offert aux voyageurs touchés, afin de couvrir les dépenses réelles encourues.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Joël Arseneau Député des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

Date de signature de l'extrait